FE.REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-275 DU 20 J UIN 2006

Portant nomination du Chef d'Etat Major Général des Armées et du Sous Chef d'Etat Major Général des Armées.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mai 2006 ;

<u>DECRETE</u>:

<u>Article 1^{er}</u>: Les officiers supérieurs des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés respectivement Chef d'Etat Major Général des Armées et Sous Chef d'Etat Major Général des Armées.

Il s'agit de:

- Chef d'Etat Major Général des Armées : Général de Brigade BONI A. Chabi
- Sous Chef d'Etat Major Général des Armées : Colonel OKE Soumanou

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 juin 2006

Par le Président de la République,

Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Nationale.

Le Ministre de la Défense

Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de J'Economie et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DOPA 1 INTERESSES 2 JO1.